

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 03 avril 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 14
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250408 – 14 – AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : VALIDATION DE LA PHASE PROJET

Vu la délibération n°20230215-01 du 15 février 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg à l'agence SPALART et à son co-traitant SAS SAFEGE SUEZ CONSULTING,
Vu la délibération n°20241112-09 du 12 novembre 2024 validant la phase avant-projet,

Considérant l'importance financière du projet global d'aménagement et de valorisation de la traversée de bourg et après évaluation de l'impact sur les capacités d'investissement de la commune, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de réaliser le projet par tranche (plan annexé à la présente délibération) et de recruter les entreprises via un marché global mais composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles déclenchées par ordre de service.

- Tranche ferme : secteur sud et voie nouvelle.
- Tranche optionnelle n°1 : secteur Gustave Flaubert / sente piéton et rue Alphonse Allais.
- Tranche optionnelle n°2 : secteur nord et hypercentre.

Monsieur le Maire explique que ce montage implique une modification des honoraires de la maîtrise d'œuvre nécessitant la signature d'un avenant n°2 pour un montant de **107 745,28€ H.T.**

Monsieur le Maire présente la décomposition des dépenses prévisionnelles H.T par tranche :

	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE N°1	TRANCHE OPTIONNELLE N°2	TOTAL
Etudes	92 423,37€	22 047,98€	41 770,44€	156 241,79€
Travaux	315 372,85€	339 718,40€	494 357,90€	1 149 449,15€
Travaux RD	68 975,00€	0€	184 801,20€	253 776,20€
TOTAL	476 771,22€	361 766,38€	720 929,54€	1 559 467,14€

Il est précisé :

- L'impossibilité de bénéficier de co-financement sur les tranches optionnelles, aussi un plan de financement devra être soumis au Conseil Municipal à chaque déclenchement de tranche et une délibération devra être votée en ce sens.
- Que les dépenses H.T concernant la route départementale (Bande de roulement) seront prises en charge par le Département. Toutefois, la commune aura à sa charge la réalisation des travaux via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Par conséquent, cette prestation devra être intégrée au marché travaux.

Concernant la tranche ferme, le plan de financement prévisionnel H.T suivant est présenté (hors bande de roulement) :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant H.T	Objets	Montant H.T	%
Etudes	92 423,37€	DETR	132 540,66€	27,80%
Travaux	315 372,85€	Amendes de police	40 000,00€	8,39%
		APCR+	125 000,00€	26,22%
		Commune	110 255,56€	23,13%
TOTAL	407 796,22€	TOTAL	407 796,22€	100%

La tranche ferme de travaux sera réalisée du deuxième semestre 2025 au premier trimestre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 0 « abstention », **DECIDE :**

→ **DE VALIDER** la phase projet de la requalification et valorisation du centre-bourg de Cahagnes.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à publier le marché public de travaux nécessaire à la réalisation du programme de travaux et de le notifier à la suite de l'avis de la commission d'appel d'offre dans la limite des crédits budgétaires.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire budgétairement à partir de 2025 les crédits nécessaires à la réalisation du programme.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre financier de la tranche ferme du projet auprès des partenaires institutionnels et notamment l'Etat et le Département sur la base du plan de financement présenté ci-dessus.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mobiliser les emprunts nécessaires au financement de l'opération.

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

